

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 15/03/2024

Mission inter-services de l'eau et de la nature: préserver la ressource en eau et la biodiversité en Vendée

Instance de coordination entre les services de l'État et les établissements publics, le comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) est chargé du pilotage et du suivi départemental des politiques de l'eau et de la biodiversité, pour le compte de l'État en Vendée.

Le comité stratégique de la MISEN est composé des parquets, de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), de la Gendarmerie, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Office national des forêts (ONF), de l'Agence régionale de santé (ARS) et de l'Office français de la biodiversité (OFB).

À travers l'élaboration d'un plan d'actions, il s'agit de préserver la ressource en eau, veiller au bon état des plans d'eau, des cours d'eau et des nappes, préserver la biodiversité et enfin, de coordonner les actions de police de l'environnement sur l'ensemble du département.

Lors du comité stratégique de la MISEN réuni à la préfecture le 15 mars 2024, Gérard GAVORY, préfet de la Vendée, a validé :

- un point d'avancement du 3ème plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) pour la préservation de la ressource en eau ;
- la feuille de route biodiversité de la MISEN pour la préservation de la biodiversité ;
- le préfet et les procureurs ont également validé le plan de contrôle inter-services en matière de police de l'environnement pour l'année 2024.

Préserver la ressource en eau et veiller au bon état des masses d'eau

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau à travers des actions prioritaires :

- retrouver l'équilibre besoins-ressources pour satisfaire les usages : eau potable, agriculture, industrie, loisirs ;
- assurer un suivi spécifique des 57 systèmes d'assainissement collectifs et industriels classés prioritaires ;
- lutter contre la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides ;
- assurer la restauration des cours d'eau en rétablissant la continuité écologique.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Préserver la biodiversité

Le préfet a souhaité renforcer les actions coordonnées de l'État en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du département. Vingt-cinq objectifs opérationnels ont émergé des réflexions, en lien avec trois grands enjeux : **la protection des espaces naturels, la protection des espèces animales et végétales, la conciliation des usages de la nature.**

Ces objectifs opérationnels traitent notamment des aires protégées, de la protection des corridors écologiques, de la protection des espèces indigènes vulnérables, de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de la régulation des populations en sureffectif mais également du maintien de la pérennité des milieux tout en préservant les usages professionnels et de loisirs.

Police de l'environnement : des contrôles menés au quotidien en Vendée

Le plan de contrôle 2023 s'est réalisé conformément au prévisionnel : 2 166 journées ont été consacrées aux contrôles dans les domaines eau et biodiversité par les agents des services de l'État. **1 572 contrôles ont été réalisés dont 859 sur le terrain : 436 se sont révélés conformes, 423 non-conformes conduisant à 60 mises en demeure, 2 arrêtés préfectoraux de mesures d'urgence, 1 amende administrative, 1 astreinte administrative et 153 infractions judiciaires.**

La MISEN a organisé en 2023 une campagne de contrôles multi-thématiques inter-services sur les 6 captages prioritaires de Vendée, au regard du caractère stratégique de la ressource et de son état vis-à-vis des pollutions diffuses.

70 contrôles relatifs à l'assainissement (collectif et industriel) et aux pollutions diffuses ont été réalisés. Alors que 84% des contrôles se sont révélés conformes, **16% de non-conformités ont été constatées** menant à 9 rapports de manquement administratif, 5 mises en demeure, 1 amende administrative et 2 procédures judiciaires.

En 2024, deux priorités d'action sont identifiées:

- les contrôles liés à la régularité des prélèvements en eau. Nous serons cette année, attachés à veiller à l'application immédiate du respect des arrêtés de restrictions liés aux épisodes de sécheresse qui se présenteront.
- les contrôles dans les espaces protégés, cruciaux pour la mise en œuvre de zones de protection forte, conformément aux engagements du Gouvernement.

Instauré en mai 2023 et placé sous la présidence des procureurs, le comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (COLDEN) vient compléter l'action de la MISEN. Ce comité est chargé de renforcer la coordination entre les services dans la lutte contre les atteintes environnementales, suivre les actions des polices administrative et judiciaire ainsi que les réponses administratives et pénales qui sont apportées aux atteintes à l'environnement.

Service départemental de la communication interministérielle